

**POLE ENVIRONNEMENT  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES  
DECHETS**

**EXERCICE 2012**



## SOMMAIRE

### INTRODUCTION :

#### **I - INDICATEURS TECHNIQUES**

##### **A - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

1. Les déchets ménagers
2. Les déchets non ménagers
3. Tonnages enlevés et évolution
4. Services spécifiques

##### **B - DECHETERIES**

##### **C - COLLECTE SPECIFIQUE**

Textiles, linges et chaussures (TLC)

Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Encombrants

Huiles alimentaires usagées (HAU)

##### **D - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

Localisation et mode de traitement

Nature des traitements et des valorisations

##### **E - COMMUNICATION**

#### **II - INDICATEURS FINANCIERS**

**A - RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EN 2012**

**B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EN 2012**

**C - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EN 2012**

**D - RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EN 2012**

**E - BILAN FINANCIER DU SERVICE**

## **INTRODUCTION :**

La Communauté de Communes du Briançonnais, a pris la compétence déchets depuis le début de la création de la CCB soit en 1996.

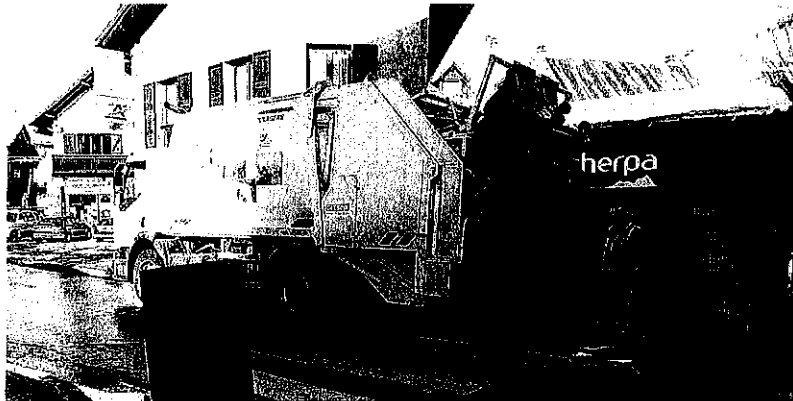
Elle regroupe pour cette compétence déchets, les 12 communes suivantes : Briançon, Cervières, La Grave, Le Monétier-Les-Bains, Montgenèvre, Néevache, Puy Saint André, Saint Chaffrey, La Salle les Alpes, Val des Prés, Villar d'Arène, Villard Saint Pancrace, soit une population totale est de 19 426 habitants.

La gestion de ce service public est faite par marchés de prestation de service :

- ✓ Lot 1 et 2 : Collecte, transfert et traitement des ordures ménagères

Titulaire : groupement Sud-Est Assainissement, Alpes Assainissement et SA Allamanno

Durée : 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006



- ✓ Lot 3 : Exploitation et gestion des déchetteries

Titulaire : Alpes Assainissement

Durée : 7 ans à compter du 10 juin 2006.



A l'approche de l'échéance des marchés de prestations de service, la Communauté de Communes du Briançonnais a souhaité se faire assister dans le choix du futur mode de gestion des déchets sur son territoire. Elle a confié cette mission au bureau d'étude GIRUS pour un montant de 25 743,90 € TTC. Le marché a été notifié le 22 mai 2012 pour une durée initiale de 3 mois.

Par ailleurs, par délibération n°2012-174 du 13 décembre 2012, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer avec les titulaires des marchés les avenants n°5 formalisant ainsi :

- D'une part le processus de cession du fonds de commerce de l'entreprise SUD EST ASSAINISSEMENT à l'entreprise ALPES ASSAINISSEMENT,
- Et la prorogation des contrats jusqu'au 4 décembre 2013 soit un délai de 5 mois supplémentaires, considérant l'intérêt pour la collectivité de donner suite à l'étude d'audit du contrat et d'optimisation du mode de gestion du service public de gestion des déchets.

Autres décisions communautaires :

Conseil du 31 janvier 2012 :

- Convention pluriannuelle pour l'exécution des services de transfert, de transport et d'élimination des OM collectées sur la Commune de Puy Saint Pierre
- Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des OM

Conseil 10 avril 2012 :

- Vote budget
- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 10,90%
- Convention OCAD3E / RECYLUM pour la collecte des ampoules usagées
- Avenant à la convention OCAD3E pour la prise en charge des D3E
- Protocole transactionnel avec l'entreprise DAVIN dans le cadre de la construction d'abris containers.

Conseil du 19 juin 2012 :

- Convention avec l'association des Fils d'Ariane
- Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des OM

Conseil du 2 octobre 2012 :

- Convention avec la société LVL pour la reprise des cartouches d'imprimante
- Tarification appliquée aux professionnels pour les dépôts en déchetteries

# I - INDICATEURS TECHNIQUES

## A - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Ce service est assuré en prestation de service pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre, des journaux magazines, des cartons bruns.

La Communauté de Communes a mis en place la collecte sélective des déchets ménagers en décembre 1999.

Ce service est assuré par un prestataire (Alpes Assainissement) pour la collecte simultanée des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des journaux magazine.

Une collecte spéciale pour les cartons bruns des professionnels est organisée depuis 2009 (restaurateurs, hôteliers,...) par Alpes Assainissement.

### 1. Les déchets ménagers

#### a) Territoire desservi et organisation générale :

L'ensemble du territoire de la CCB et la commune de Puy Saint Pierre sont desservis.

#### • Mode de collecte

Les ordures ménagères, sont collectées en bacs ou grâce à des dispositifs semi enterrés (DSE).

Les emballages et le verre sont collectés en bacs, en colonnes ou en DSE.

Les journaux – magazines sont collectés uniquement en apport volontaire soit par des dispositifs semi enterrés ou des colonnes.

#### • Fréquence de collecte

Selon les sites du territoire et la période de l'année (basse saison, haute saison et très haute saison), les fréquences de collecte sont très variables.

Pour l'ensemble du territoire en **basse saison** :

- De 1 à 6 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

En **haute saison** pour les secteurs plus touristiques :

- De 2 à 6 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

**En très haute saison :**

- De 3 à 7 passages par semaine pour les ordures ménagères
- De 1 à 2 passages par semaine pour les emballages ménagers

**b) La collecte sélective :**

La Communauté de Communes a mis en place la collecte sélective des déchets en décembre 1999 sur l'ensemble du territoire pour répondre à trois objectifs :

- une nécessité environnementale
- une prescription réglementaire
- un impératif économique

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les journaux magazines
- les emballages ménagers recyclables (type bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques).

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en bacs jaunes ou en DSE. Le verre est collecté en bacs vert ou en apport volontaire en colonnes aériennes ou DSE.

Les journaux magazines sont collectés en apport volontaire dans des colonnes aériennes ou des DSE.

Toutes les communes du territoire possèdent au minimum un point d'apport volontaire pour le verre et les journaux magazines.

**2. Les déchets non ménagers**

**a) Définition :**

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

**b) La collecte simultanée :**

Les déchets non ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (administrations, industriels, restaurants et commerce...) sont collectés en même temps que les particuliers.

**c) Les collectes spécifiques des cartons :**

Une collecte hebdomadaire des cartons issus des activités commerciales est en œuvre, sur le territoire de la CCB chaque jeudi ; une collecte supplémentaire le lundi est instaurée entre juillet et août et entre novembre et mars.

#### d) La redevance spéciale :

Par sa délibération du 20 juillet 2010, modifiée le 14 décembre 2010, le Conseil Communautaire du Briançonnais a décidé la mise en œuvre de la redevance spéciale.

Cet aspect vise les gros producteurs de déchets assimilés qui génèrent un coût de collecte et de traitement supérieur au montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) acquittée. Les producteurs étant exonérés de la TEOM sont également concernés.

Selon les dispositions de la loi du 13 juillet 1992, la Collectivité doit répercuter sur les assujettis le coût du service rendu. Ainsi, a été retenue comme base de calcul le prix de 0.2 €/kg (valeur 1<sup>er</sup> janvier 2011) avec 100 Kg au minimum.

##### ➤ Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale

Pour les établissements privés, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur, ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Pour les établissements non assujettis, la redevance spéciale est appliquée dès le premier kilo collecté.

##### ➤ Date d'effet de la redevance :

Les établissements privés sont redevables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

	titres émis en 2011	titres émis en 2012
montant	236.395 €	208.759 €
nombre	56	59

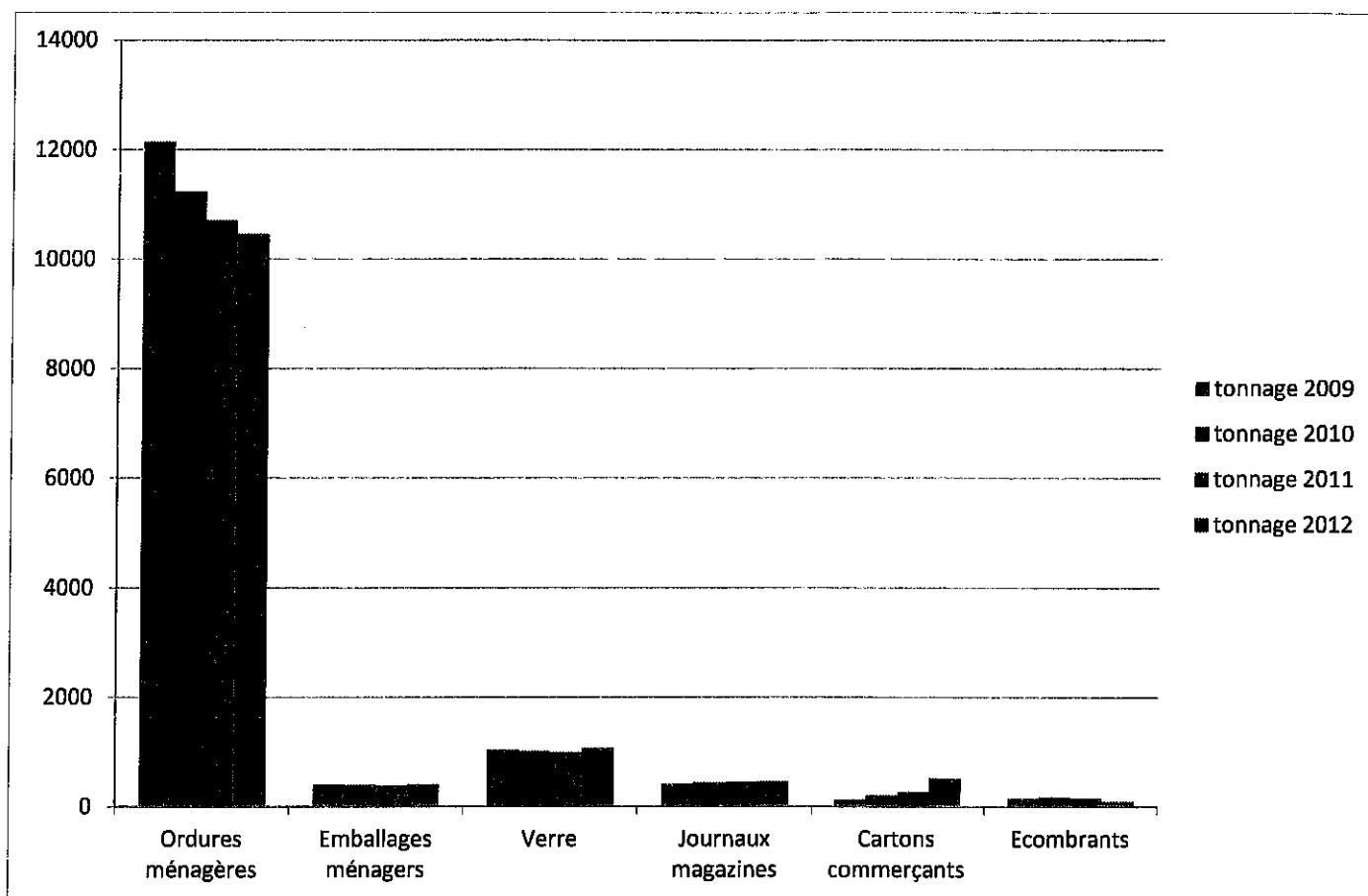
### **3. Tonnages enlevés et leur évolution**

TYPE	TONNAGE 2010	TONNAGE 2011	TONNAGE 2012	EVOLUTION 2011/2012
Ordures ménagères	11 228	10 715	10 461	- 2.37 %
Emballages ménagers	399	398	407	+2.26 %
Verre	1 013	1 001	1 074	+7.29 %
Journaux Magazine	434	457	460	+0.66 %
<b>Total</b>	<b>13 073</b>	<b>12 571</b>	<b>12 402</b>	<b>- 1.34 %</b>
Cartons commerçants	210	283	519	+ 83.39 %
Encombrants	178	165	103	-37,58%

La forte hausse constatée en 2012 pour les cartons, notamment des commerçants s'explique par la mise en place d'abris spécifiques, et d'une incitation au tri par l'application de la redevance spéciale.

La collecte des encombrants est réalisée en porte à porte sur inscription par appel téléphonique mais depuis le printemps 2012 une part des tonnages sont collectés directement par le CPIE Haute Durance pour sa ressourcerie par convention avec la CCB.

#### ✦ Evolution des tonnages 2009 à 2012 par type de déchets

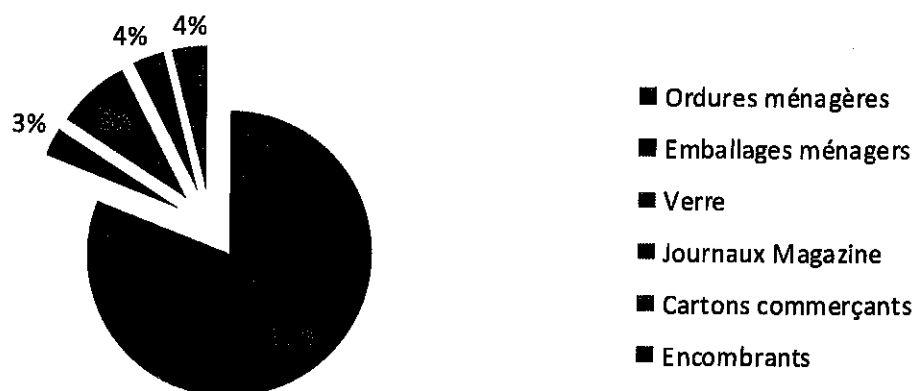


Le tonnage annuel d'ordures ménagères poursuit cette année encore, avec 254 T en moins, sa tendance à la baisse.

Celle-ci peut s'expliquer en partie par :

- ✓ la politique de réduction des déchets (achat en gros).
- ✓ La réduction du poids des emballages à la source

## 🗑️ Répartition des tonnages 2012 par type de déchets



## 🗑️ Comparatif des tonnages moyens de la CCB et de la moyenne nationale

Moyenne en Kg/hab/an avec population DGF** de 33 800	CCB			Moyenne nationale*
	2010	2011	2012	
Ordures ménagères	332	317	309	290
Emballage ménagers + JM	24,62	25,3	25,65	47
Verre	29,97	29,61	31,78	29
Encombrants (collectés + CPIE)	5,27	7,9	4,63	***
Déchets Verts (déchetterie)	39,85	38,1	35,3	***
Déchetteries	239	227,39	229,04	***

\*source enquête nationale ADEME

\*\* pop INSEE+ 1 habitant/résidence principale+ 1 habitant/caravane

\*\*\*moyennes nationales non comparables avec le type de collecte de la CCB

Le tonnage d'ordures ménagères de la CCB est dans la moyenne nationale car la population prise en compte est celle de la DGF (la CCB étant située en zone touristique importante avec une forte saisonnalité.)

Par contre au niveau du tri la CCB est en dessous des moyennes nationales ce qui montre que la CCB a encore beaucoup de tonnage à récupérer et doit mettre en place une nouvelle campagne de communication afin d'inciter la population à trier plus.

## 🗑️ Répartition des emballages ménagers

L'ensemble des emballages ménagers (bacs jaunes) sont triés par matériaux au centre de tri de Beynon à Ventavon ; les tonnages sortis représentent les matériaux sortis du centre de tri et qui arrivent dans les filières de recyclage.

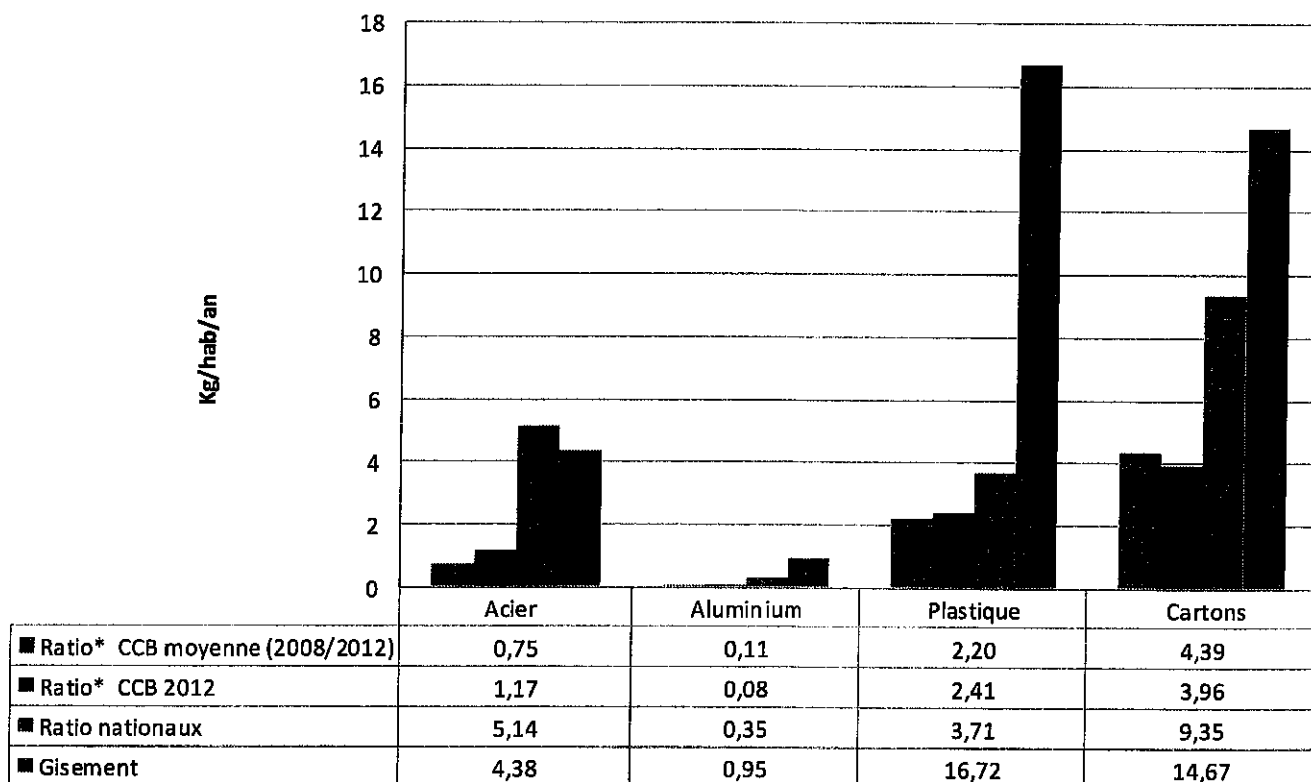
Types d'emballages	Tonnages sortis centre de tri					
	2008	2009	2010	2011	2012	moyenne
<b>PET clair</b>	56 T	32,4 T	30 T	30,6 T	<b>28,8 T</b>	<b>35,56 T</b>
<b>PET foncé</b>	28.4 T	14,6 T	x	13.65 T	<b>26,7 T</b>	<b>16,67 T</b>
<b>PEHD</b>	36.5 T	36.15 T	18,6 T	36 T	<b>18,8 T</b>	<b>29,21T</b>
<b>ELA</b>	37.5 T	x	24,65T	*x	<b>23,7 T</b>	<b>17,17 T</b>
<b>Cartonnette</b>	89.4 T	124 T	95 T	150 T	<b>124,8 T</b>	<b>116,64 T</b>
<b>Aluminium</b>	1.46 T	3,4 T	5,65 T	x	<b>3,6 T</b>	<b>2,82 T</b>
<b>Acier</b>	43.6 T	28,3 T	50 T	50 T	<b>25,2 T</b>	<b>39,42 T</b>
<b>Refus</b>	116 T	131 T	138 T	129 T	<b>128 T</b>	<b>128,4 T</b>
<b>Tonnage entré centre de tri</b>	387	414	399	398	<b>407</b>	<b>401 T</b>
<b>% Refus</b>	30,0%	31,6%	34,6%	32,4%	<b>31,4%</b>	<b>32,0%</b>

\*x 23,65 T sortie début janvier 2012

X aucun tonnage car la matière n'est pas partie du centre de tri, elle est donc répartie sur 2 années

Les refus de tri sont ceux effectivement pesés au centre de tri et sont plus défavorables que ceux mesurés par sondage lors des caractérisations périodiques menées par la collectivité sur ses propres apports : 33,7% contre 27,65% en 2012.

#### Comparatif des performances de tri



*\*Ratio = kg/habitant/an avec la population DGF 33 800 habitants*

*\*\* Le Gisement est la matière recyclable mise sur le marché et donc pouvant être hypothétiquement collectées.*

Le tri au niveau du territoire n'est pas optimum ; de la communication et des suivis de collecte doivent encore être relancés afin d'améliorer ces chiffres en ciblant plus les zones qui ne trient pas suffisamment.

#### ‡ Reprise des matériaux de la collecte spécifique

La CCB a signé le nouveau contrat barème E avec Eco Emballages en juillet 2011 pour une application en janvier 2012 afin d'obtenir les soutiens financiers. Ce nouveau contrat est moins intéressant que le précédent car le montant des aides doit diminuer, car entièrement basé sur la performance.

- Le soutien à la tonne trié est fixe
- Le soutien à la communication est proportionnel à la tonne recyclée (2.48 €/T)

En 2012 la renégociation des contrats de reprise pour la durée du contrat barème E avec Eco Emballages, c'est-à-dire pour 2 ans renouvelable 2 fois jusqu'en 2018 a abouti aux partenariats suivants :

- Acier : PAPREC
- Plastiques : PAPREC
- Cartons : PAPREC
- Aluminium : AFFIMET

#### **4. Services spécifiques**

Le marché de prestation comprend également la **maintenance** des bacs, colonnes et dispositifs semi enterrés pour l'ensemble des déchets collectés ainsi que leur **lavage et leur remplacement** (1500 bacs sur la durée du marché soit 250 par an).

	Nombre d'unités du parc	Nombre d'unités renouvelées* en 2010	Nombre d'unités renouvelées* en 2011	Nombre d'unités renouvelées* en 2012	Taux de renouvellement en 2012
Ordures ménagères	2 117	148	97	100	4,7%
Emballages ménagers	788	18	37	41	5,2%
Verre	324	10	10	11	3,4%
<b>Total</b>	<b>3 229</b>	<b>176</b>	<b>144</b>	<b>152</b>	<b>4,7%</b>

*\*Bacs cassés, brulés, remplacés*

En 2012 ont été également renouvelés **7 colonnes et sacs de dispositifs semi-enterrés**, soit un équivalent renouvellement de **206 bacs sur 250 prévus au marché**.

Il est procédé chaque trimestre à un lavage des bacs de collecte et une fois par an au nettoyage des dispositifs semi enterrés. Ces lavages ont eu lieu :

- Pour les bacs : semaines 14-15-16, 25-26, 35-36-37, 42-43-44
- Pour les dispositifs semi-enterrés : semaines 39 et 40.

Pour l'année 2012, **91 sollicitations ou réclamations** ont été émises par les services de la CCB et traitées par le prestataire (128 en 2010 et 161 en 2011).

## B - DECHETERIES

En 2012 la Communauté de Communes compte 5 déchetteries sur son territoire :

- Briançon : Fontchristiane
- Val des Prés : La Clarée
- Villar d'Arène : Haute Romanche
- Le Monétier les Bains : la Guisane
- Saint Chaffrey : Clot Jouffrey (ouverture en décembre 2011)

	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Evolution 2011/2012	Evolution 2007/2012
<b>Fontchristiane</b>	4 557	4 600	4 081	-11,3%	+29,0%
<b>La Clarée</b>	888	861	711	-17,4%	-30,9%
<b>Haute Romanche</b>	518	527	371	-29,6%	-28,5%
<b>la Guisane</b>	2 108	1 697	1 310	-22,9%	-57,8%
<b>Clot Jouffrey</b>	-	-	1 268	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 071</b>	<b>7 686</b>	<b>7 741</b>	<b>+0,7%</b>	<b>-0,7%</b>

Les tonnages collectés sont restés globalement stables sur l'ensemble des déchetteries autour de 7.700 tonnes mais on constate un report des autres déchetteries vers celle de Clot Jouffrey depuis son ouverture fin 2011.

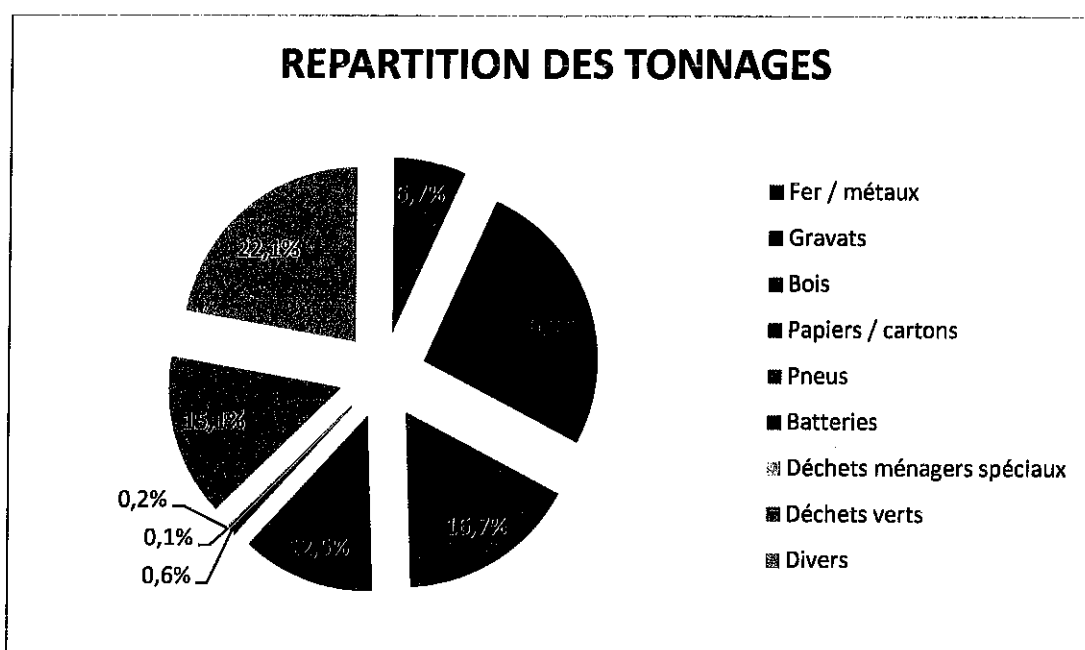
	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Evolution 2011/2012	Evolution 2007/2012
Fer / métaux	781	597	534	-10,6%	-38,3%
Gravats	2 152	1 866	2 062	+10,5%	-35,4%
Bois	1 069	1 175	1 325	+12,8%	+34,3%
Papiers / cartons	871	974	999	+2,6%	+41,9%
Pneus	63	61	48	-21,3%	-11,1%
Batteries	9	2	7	+350%	-65%
Déchets ménagers spéciaux	27	21	19	-9,5%	+18,8%
Déchets verts	1 347	1 288	1 194	-7,3%	+388%
Divers	1 754	1 704	1 738	+2,0%	+4,1%

Les déchets de métaux diminuent du fait que leur valeur de rachat soit élevée et donc que des filières parallèles se soient mises en place.

Pour les batteries, on constate de fortes variations mais concernant un très faible tonnage.

Les déchets verts connaissent un lissage progressif légèrement à la baisse après un fort démarrage suite à la fermeture pour travaux du site de Fontchristiane.

#### 4 Répartition des tonnages en déchetterie en 2012



Filières de valorisation :

- Métaux – ferraille : Lelièvre – La Roche de Rame et Ferrari (Briançon)
- Bois : Chancel
- Papier et carton : centre de tri du Beynon
- Pneus : Sevia à Sorgues
- Déchets verts : SAUR Manosque
- Huile alimentaire : Soleval

## C – COLLECTES SPECIFIQUES

### 1. Textiles, linges et chaussures (TLC)

Des points d'apport volontaire pour la collecte ont été mis en place par l'association **Fils d'Ariane** sur plusieurs communes et dans les déchetteries du territoire. Le tableau suivant récapitule les tonnages de vêtements et chaussures collectés par point.

Collecte	Poids en T
2009	70 T
2010	86 T
2011	100 T
2012	99,8 T
Evolution 2009/2012	+43%

Le tonnage collecté est stable depuis 2011 et le taux de recyclage est passé de 73 % à 89%, les refus partant en déchetterie.

### 2. Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Les chiffres de l'année 2012 pour la Communauté de Communes du Briançonnais sont les suivants :

- **182,2 tonnes collectées** en 2012 (-10,7% par rapport à 2011) soit 18.315 appareils électroniques
- **9,2 kg/habitant/an** (7kg/hab/an en moyenne nationale pour la même strate)
- **145 tonnes de matières recyclées et 12 tonnes de matière valorisées énergétiquement** soit 158 tonnes valorisées
- Equivalence de 114 tonnes de CO2 évitées, de 206 barils de pétrole économisés.
- Coûts évités à la collectivité : **43.735 €**
- Soutien financier pour l'exercice 2012 : 13.793 €

### 3. Encombrants

Le 17 mars 2012 a ouvert la Ressourcerie de La Miraille gérée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Durance, et pour laquelle la Communauté de Communes du Briançonnais a apporté une aide financière de 15.000 € cette première année.

Cette ressourcerie a permis sur une année 2012 incomplète de récupérer près de 100 tonnes d'encombrants en collecte à domicile pour 70% ou en apport volontaire pour 30% ; **51,96%** de ces tonnages concernent le territoire de la CCB.

Sur ce tonnage **70% a été valorisé** par le magasin et le reste remis en déchetterie. Les ventes ont rapporté 100.000 € en 2012 avec un panier moyen de l'ordre de 15€.

#### 4. Huiles alimentaires usagées (HAU)

En 2012, la collectivité a proposé que les producteurs d'huiles alimentaires usagées, restaurateurs essentiellement, conventionnent avec un organisme pour la reprise et la valorisation de ce gisement. C'est ainsi que 45 contrats ont été signés en 2012 entre les producteurs de déchets et la société OLEOVIA pour une reprise gratuite et en porte à porte. Ceci a représenté sur une année incomplète 2,45m<sup>3</sup>.

### D - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

#### 1 - Localisation et mode de traitement :

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
Ordures ménagères brutes	Quai de transfert au SMITOMGA à Guillestre (05) avec convention entre le SMITOMGA et Veolia jusqu'à la fin du contrat soit juin 2013 Un projet de quai de transfert sur Briançon est en cours	Stockage transfert
	Centre enfouissement technique de classe 2 – à Ventavon (04)	Enfouissement
Emballages	Centre de tri de Alpes Assainissement situé à Ventavon (04)	Tri et conditionnement puis évacuation dans le cadre de la garantie de reprise avec Eco-Emballages et de la reprise garantie avec le reste des matériaux.
Journaux magazines	Centre de tri de Alpes Assainissement situé à Ventavon (04)	Tri, conditionnement et recyclage par ECOFOLIO
Verre	Centre de tri de Vergèze (30)	Recyclage à l'usine Verrerie du Languedoc à Vergèze (30)
Cartons des commerçants	Centre de tri de Alpes Assainissement situé à Ventavon (04)	Tri, conditionnement et recyclage par Veolia propreté en Espagne

#### 2 - Nature des traitements et des valorisations :

##### ✓ Ordures ménagères :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, elles sont transférées au nouveau CET de Ventavon situé au sud de GAP. Ce CET est exploité par la société VEOLIA par arrêté

préfectoral n° 2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002 pour une durée de 19 ans, et est un site certifié ISO 14 001.

Les zones de stockages sont aménagées en alvéoles distinctes dont le fond et les flancs, constitués de couches d'argile renforcées par une géomembrane imperméable, et traversées par un système drainant de récupération des eaux de fond. Ces dernières sont traitées ultérieurement.

Après remplissage de l'alvéole, un complexe d'étanchéité drainage puis une couche de terre végétale sont mis en place afin d'isoler les déchets des eaux de pluie et de ruissellement.

- Capacité globale du traitement .....100 000 T/an
- Tonnages traités :
  - 2010 ..... 102 302 T (dont 30.142 T des Alpes Maritimes)
  - 2011 ..... 100 663 T (dont 30.009 T des Alpes Maritimes)
  - 2012 ..... 101 694 T (dont 30.566 T des Alpes Maritimes)

➤ **Emballages ménagers et journaux magazines**

Le centre de tri est situé sur la commune de Ventavon. C'est la propriété d'Alpes Assainissement et la gestion est faite par la société Veolia par arrêté préfectoral n° 2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002, et est un site certifié ISO 14 001.

Sa mission est de trier les emballages pour le conditionnement (mise en balle), le stockage et l'évacuation vers les repreneurs.

Le centre de tri est composé de :

- zone de stockage
- chaîne de tri mécanique
- presse à balle
- zone de stockage des produits conditionnés

<b>Matériaux triés</b>	<b>Repreneurs</b>
■ Journaux magazines	■ Alpes Assainissement
■ Plastiques	■ COVED
■ Acier	■ COVED
■ Aluminium	■ COVED
■ Cartons EMR	■ COVED
■ Cartons ELA	■ COVED
■ Cartons DIB	■ Alpes Assainissement

- Capacité maximum d'accueil et de traitement : 25 000T/an d'emballages et de journaux magazines.

- Tonnages réceptionnés en 2012 :

- ✓ Cartons : 1.613 tonnes
- ✓ Papiers : 3.080 tonnes
- ✓ Emballages : 2.338 tonnes
- ✓ DEEE : 1.814 tonnes

- Tonnages valorisés en 2012 :

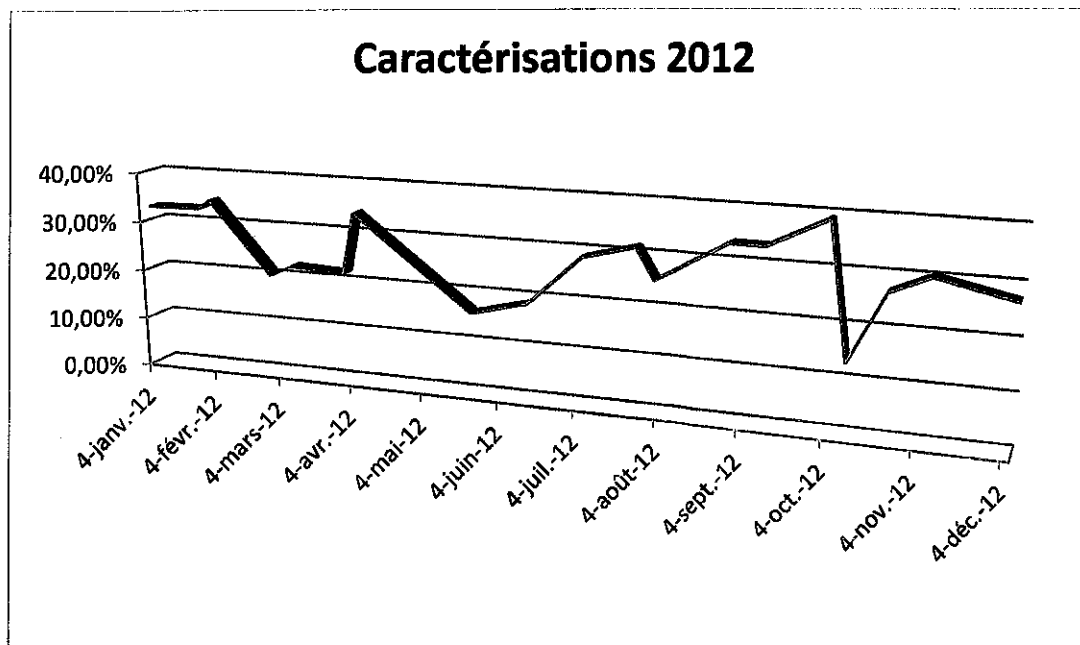
- ✓ Cartons : 1.575 tonnes
- ✓ Papiers : 3.110 tonnes
- ✓ Emballages : 1.620 tonnes
- ✓ DEEE : 1.773 tonnes

Auxquels s'ajoutent 606 tonnes de refus de tri sur le centre

\* Pour la CCB, la caractérisation des emballages montre un taux de refus moyen de plus d'environ **27,65% en 2012**, contre 31% en 2011.

Le taux de refus varie entre 13,26 % et 39,21 % ce qui est important et peut s'expliquer par la saisonnalité (présence d'une population plus sensibilisée au tri en période touristique).

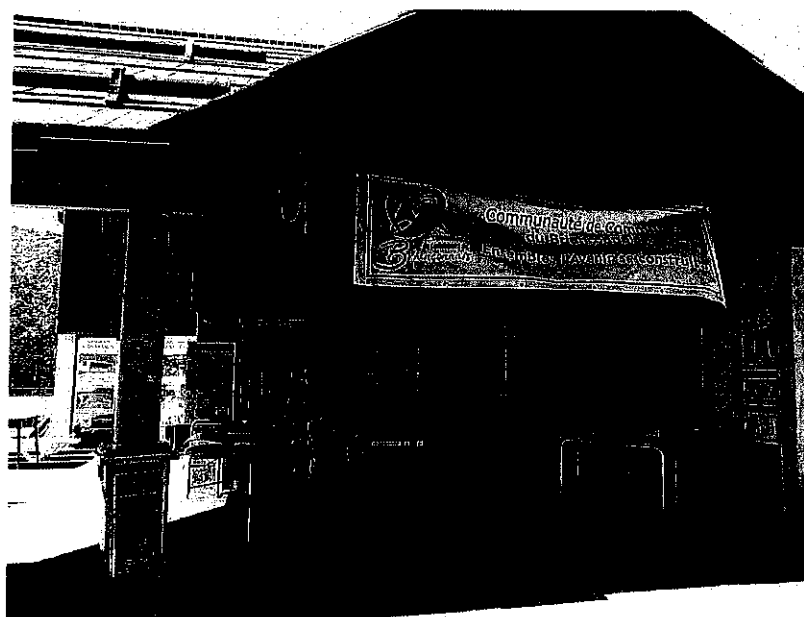
La caractérisation correspondant aux apports en provenance de la Communauté de Communes du Briançonnais est faite sur des échantillons périodiques. Son résultat diffère de celui fait annuellement par Véolia sur l'ensemble des tonnages entrants et sortants, et qui s'applique pour la facturation des refus et pour les recettes de la revente attribués à la collectivité.



## E - COMMUNICATION

Plusieurs actions de communication ont été menées durant l'année 2012 dans le cadre d'interventions auprès du grand public, mais pas d'action scolaire ciblée.

- Mai : ramassage de déchets sur les pistes de ski au Monétier les Bains avec l'association Mountain Riders.
- Juillet : stand dans le cadre de la manifestation « Les enfants fêtent l'été ».
- Août : stand au Centre de Montagne de Villard Saint Pancrace pour la journée développement durable.



Par ailleurs des supports divers de communication sur le tri ont été mis en place ou distribués :

- ✓ Panneaux explicatifs sur les points de regroupements de dispositifs semi-enterrés.
- ✓ Plaques d'identification des dispositifs.
- ✓ Calendriers 2013.
- ✓ Achats de vecteurs divers (stop pub, taille crayon et pot à crayon en forme de poubelle, « Ecocup » (verre réutilisable).

Enfin avec la mise en place progressive de la redevance spéciale, de la communication est réalisée auprès des gros producteurs ainsi que des organisateurs de manifestations diverses.

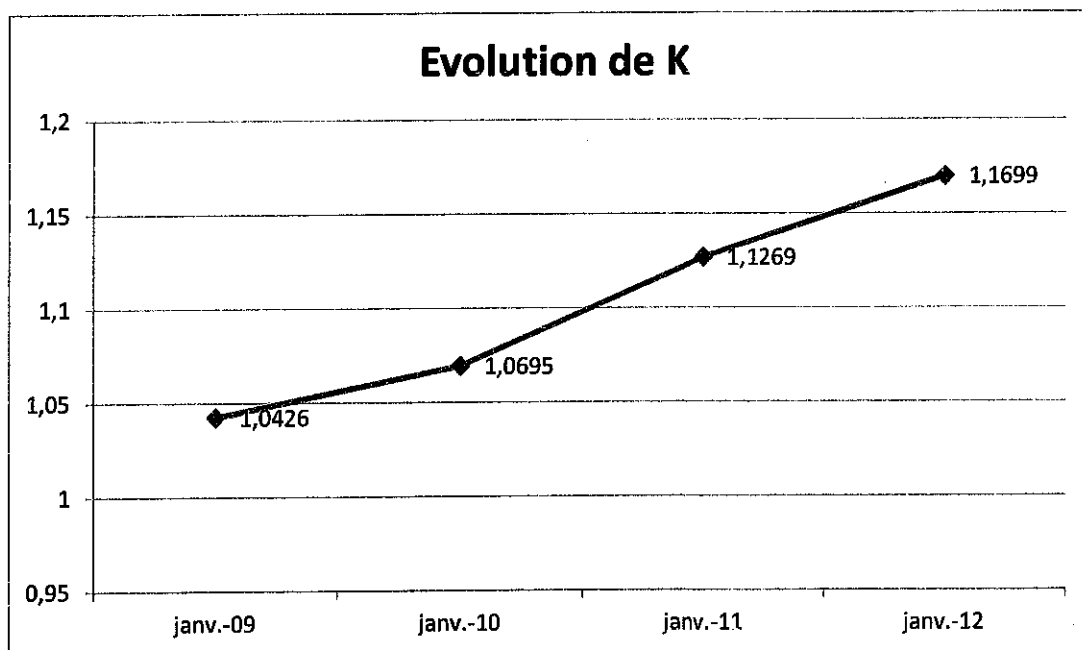
## II - INDICATEURS FINANCIERS

Le budget du service des déchets n'est plus un budget annexe depuis 2010 (passage de la REOM à la TEOM), il fait partie du budget général et est financé pour une grande partie par la TEOM associée à la taxe foncière.

C'est donc le budget général qui équilibre ce service au besoin.

Le taux de la TEOM n'a pas évolué depuis 2010 soit **10.90%** par contre la TVA est passée de 5,5% à 7% en 2012, et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 17 €/tonne à **20 €/tonne**.

Les marchés de prestations de service en vigueur prévoient une clause de révision avec l'application d'un facteur K comprenant un terme fixe et quatre termes variables fonction de l'évolution du coût de la main d'œuvre, des carburants, des transports ainsi que des produits et services divers.



## A - RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EN 2012

### ➤ La TEOM

Elle représentait :

- En 2010 : 3.862.004 €
- En 2011 : 3.965.752 €
- En 2012 : 4.109.204 € (+3,5% entre 2011 et 2012)

Elle couvre plus de **98,95%** des dépenses de fonctionnement en 2012 (TEOM inférieure au coût de fonctionnement) malgré la redevance spéciale, contre 95% en 2010 et plus de 100% en 2011.

Le ratio par habitant en population DGF est de la TEOM a augmenté de **114 €/habitant en 2010 à 117 €/habitant en 2011 puis à 122 €/habitant en 2012** malgré que le taux soit resté stable (10.90%); ceci est dû à l'augmentation de la base locative (à population DGF constante).

Pour information le montant de la TEOM de la CCB avec la population INSEE est de **205 €/habitant** en 2012.

### ➤ Redevance spéciale :

Elle représentait :

- En 2010 : 17.274 € (redevance camping seule)
- En 2011 : 260.252 € (début de la facturation de la redevance spéciale en plus de la redevance camping)
- **En 2012 : 216.650 €** (diminution suite aux demandes a posteriori d'exonération du montant équivalent à la TEOM).

### ➤ Autres recettes :

✓ Participation de Puy Saint Pierre au titre de la convention en vigueur :

Sur l'année 2012 ont été perçues les participations au titre des exercices 2010 et 2011 pour un montant total de **117.405 €**.

✓ Reventes de matériaux et aides d'éco organismes et redevance des professionnels pour l'accès aux déchetteries et au centre d'enfouissement :

Cela a rapporté à la collectivité **281.003 € en 2012**, contre 282.047 en 2010 et 159.725 € en 2011.

**Au total les recettes de fonctionnement s'élève à 4.754.293 € en 2012, contre 4.253.540 € en 2010 et 4.385.729 € en 2011.**

## **B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EN 2012**

• Prestations Véolia pour les OM:	2.272.021 € TTC
• Prestations Véolia pour le tri:	482.564 € TTC
• Prestations Véolia pour les déchetteries:	772.492 € TTC
• Autres prestations payées à Véolia:	
Nettoyage / renouvellement:	77.655 € TTC
Communication:	8.998 € TTC
<b>Soit un total payé au prestataire de :</b>	<b>3.613.729 € TTC</b>
• Autres dépenses de fonctionnement (personnel CCB, entretien matériel, fournitures diverses, étude Girus, etc.):	538.983 € TTC
<b>Total des dépenses de fonctionnement:</b>	<b>4.152.682 € TTC</b>

Malgré la baisse des tonnages OM collectés, le coût de fonctionnement du service a augmenté lié à la hausse de la TVA et de la TGAP ainsi qu'à la révision des marchés de prestations de service.

Après un excédent en fonctionnement de 193 740 € en 2010, de 523 500 € en 2011, celui-ci s'élève à **601 611 € en 2012**.

## **C - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EN 2012**

Les dépenses principales sont les suivantes :

• Remboursement emprunts:	265.002 €
• Point d'apport volontaire:	117.356 €
• Quai de transfert:	46.043 €
• Clot Jouffrey:	15.961 €
• Déchetterie Fontchristiane:	13.506 €
• Abris containers:	10.051 €

**Le total des dépenses d'investissement s'élève à : 472.351 €**

Les dépenses d'investissement ont fortement baissé avec la fin du règlement des factures liées aux travaux de la déchetterie et du CET de Clot Jouffrey. Toutefois le déficit risque d'augmenter dans les années à venir, car la CCB va investir dans un quai de transfert et dans l'optimisation de certaines déchetteries.

## D - RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EN 2012

Les recettes se limitent en 2012 au versement d'une subvention d'Etat pour la réalisation d'abris containers pour un montant de **24.051 €**.

## E - BILAN FINANCIER DU SERVICE

	2010	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	4.059.800 €	3.861.600 €	4.152.682 €
Recettes de fonctionnement	4.253.540 €	4.385.729 €	4.754.293 €
<b>Bilan fonctionnement</b>	<b>+193.740 €</b>	<b>+524.129 €</b>	<b>+601.611 €</b>
Dépenses d'investissement	2.246.563 €	913.233 €	472.351 €
Recettes d'investissement	72.793 €	0 €	24.051 €
<b>Bilan global</b>	<b>-1.980.030 €</b>	<b>-389.104 €</b>	<b>-153.311 €</b>